

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 05 juillet 2023

Extrait du registre des délibérations

n° 2023-07-05-02

Date de la convocation 28/06/2023
Convoqués : 23 Présents : 15 Représentés : 4 Absents : 4
OBJET : Administration Générale Convention de refacturation d'énergie concernant le bloc sanitaire du plan d'eau avec l'association « Les spectacles d'Ailly-sur-Noye »

L'an deux mil vingt trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Richard BENOIT, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL

Étaient représentés : Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE, Edith DELBEY par Annie COCHET, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL, Sonia DOUAY par Christine BOURDELLE

Étaient absents : Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la commune a construit un bloc de sanitaires au sein du plan d'eau. Cependant, c'est le branchement électrique du théâtre de verdure, dont l'association « Les spectacles d'Ailly-sur-Noye » est propriétaire, qui permet d'alimenter ces sanitaires en électricité.

Il explique donc qu'une convention doit être établie entre cette association et la commune, afin de permettre à cette dernière de s'acquitter des charges liées à la consommation en électricité.

Il précise que le comptage sera réalisé par l'installation d'un sous-compteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de refacturation d'énergie concernant le bloc sanitaire du plan d'eau avec l'association « Les spectacles d'Ailly-sur-Noye »

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

